VINÇOTTE asbl
Organisme de contrôle agréé I Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1462 • BIC: GEBABEBB

☐ Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent — Tel: +32 9 244 77 11 — gent@vincotte.be
☐ Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde — Tel: +32 2 674 57 11 — brussels@vincotte.be
☐ Noordersingel 23, 2140 Antwerpen — Tel: +32 3 221 86 11 — antwerpen@vincotte.be
☒ Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux — Tel: +32 81 432 611 — gembloux@vincotte.be

BELAC 040-INSP

Rapport n° : 7oM 1952

F 097630

Résicode : M

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :
Nom, Prénom : Caisson
N° carte d'identité :
N° TVA : BE

Installation :
Nom, Prénom : HABITATION
Adresse :
CP + Commune : 1348
Tél. : /

Propriétaire / gestionnaire :
M Bancis
Rue du Vieux 48
4850 Montzen
0491 228 481

Bases de l'examen : *Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)*

○ **Art 270**	○ mise en usage	○ modification	○ extension	☒ Art 86	☒ Art 271bis	☒ **Unité d'habitation**	
	○ mobile	○ temporaire		○ Art 87	☒ Art 278	○ Unité de travail domestique	
☒ **Art 271**	○ périodique	☒ contrôle	○	○ Art 88	○ Art	○ Unités communes	
○ **Art 276** : renforcement		○ **Art 276bis** : vente d'une unité d'habitation		○ Art	○ Art	○ Unité de travail	

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	○ EAN non communiqué ○ Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° 6192615 Index jour 00204,8 nuit 00315,6	○ Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	n° : ..... Index nuit : .....
Données installation	Conçue pour U_N : ○ 230 V ☒ 3x230 V ○ 3N400 V ○.....	Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : ○20 ○25 ○32 ☒40 ○50 ○63 ○80 ○100 ○.....	○ boucle de terre ☒ barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : 4 X 10 mm² - Type : Eau	○ .....
Description installation ☒ Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. 63 A / 300 mA Nombre de tableaux : 1	Nombre de circuits terminaux : 20

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

☒ Contacts dir.	☒ Contacts indir.	☒ Montage	○ Appareils	☒ Matériel	☒ >/section	☒ Schémas	☒ Contrôle bcl de défaut
☒ Résistance de dispersion de la prise de terre : 29 Ω		☒ Isolement général : 205 MΩ		☒ Continuité de terre		☒ Test dispositif diff.	

Le dispositif différentiel général : ○ était plombé ○ a été plombé ○ n'a pas été plombé ○ ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques *(pour la signification des codes éventuels : voir au verso)*

Infractions Nouvelle installation ☒ **Néant**	
Infractions Installation existante ☒ **Néant**	
Remarques ○ **Néant**	Levée de Remarque n° F 138521.

Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

☒ La nouvelle installation est conforme / ○ n'est pas conforme au RGIE

☒ L'installation existante est conforme / ○ n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 27/7/2022
○ par le même organisme de contrôle (*).

Agent visiteur :
Nom : Lalo Agent n° 3891 Date : 27/7/2017

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : ☒ Schéma(s) de position : 4 ☒ Schéma(s) unifilaire(s) : 2 ○ 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

○ Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

○ Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

VINÇOTTE asbl 1800 Vilvoorde

15 001 0 123

Schéma électrique

Maison Unifamilliale

propriétaire :

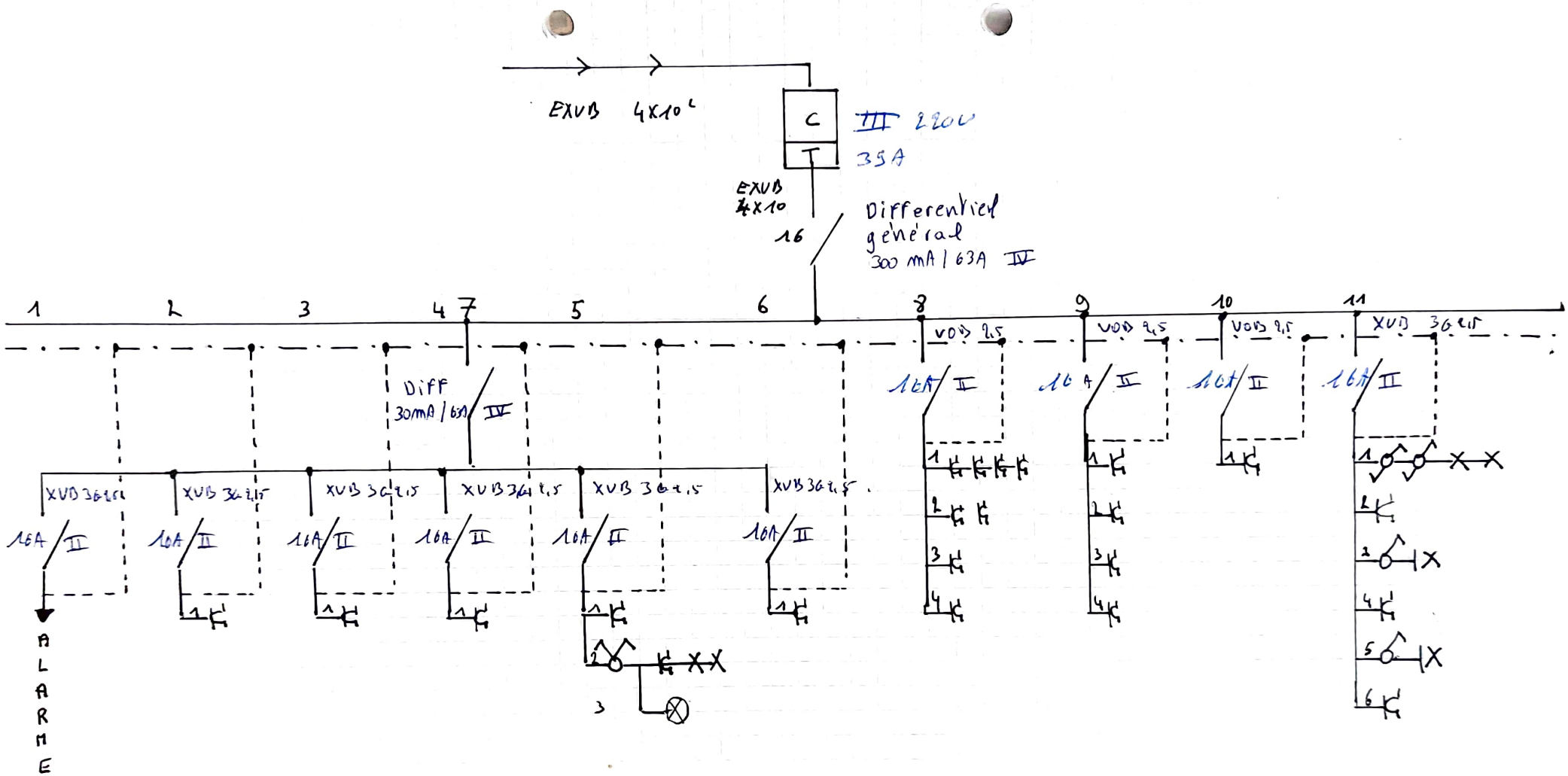
DARCIS JEROME

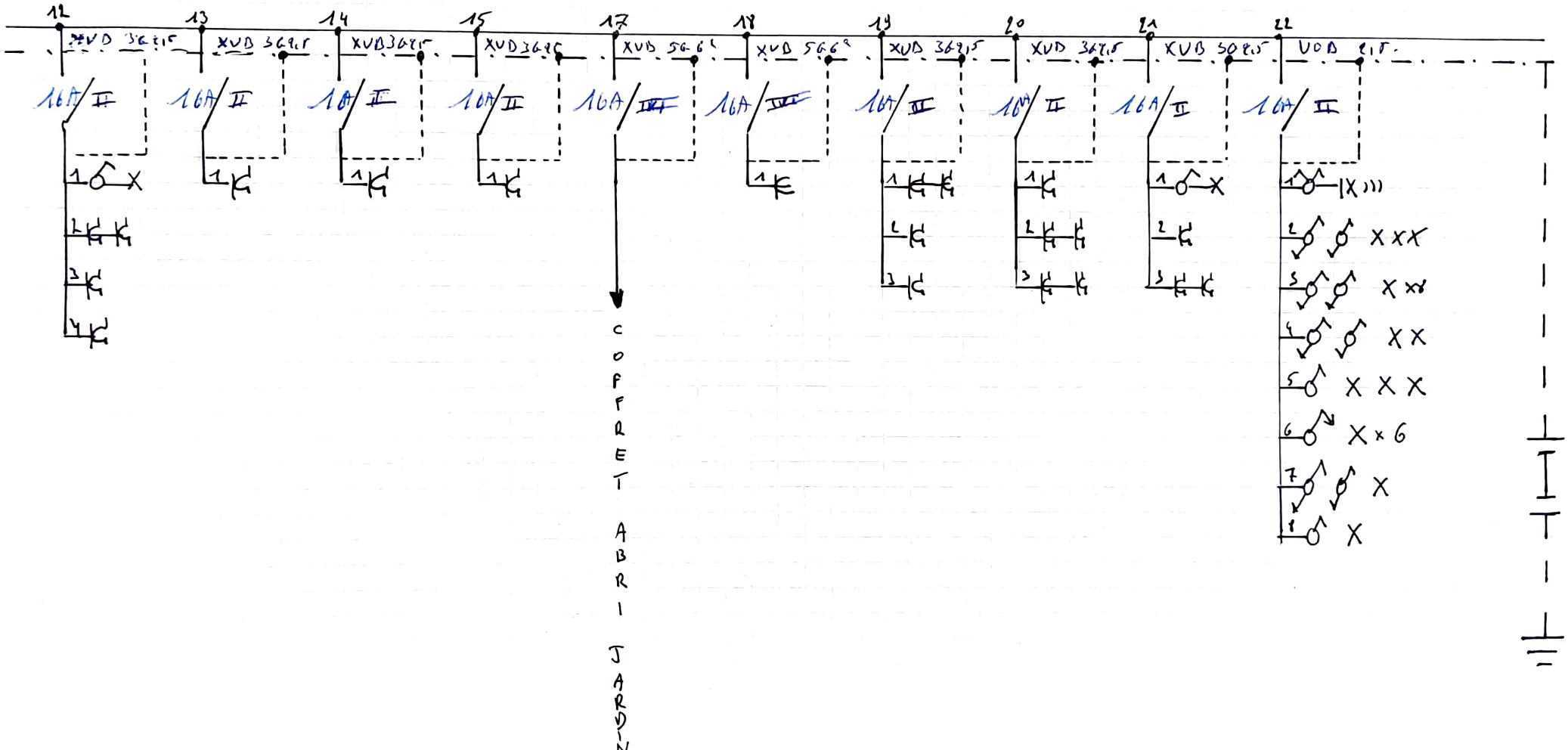
Adresse :

Rue du Village, 40
4850 Moresnet.

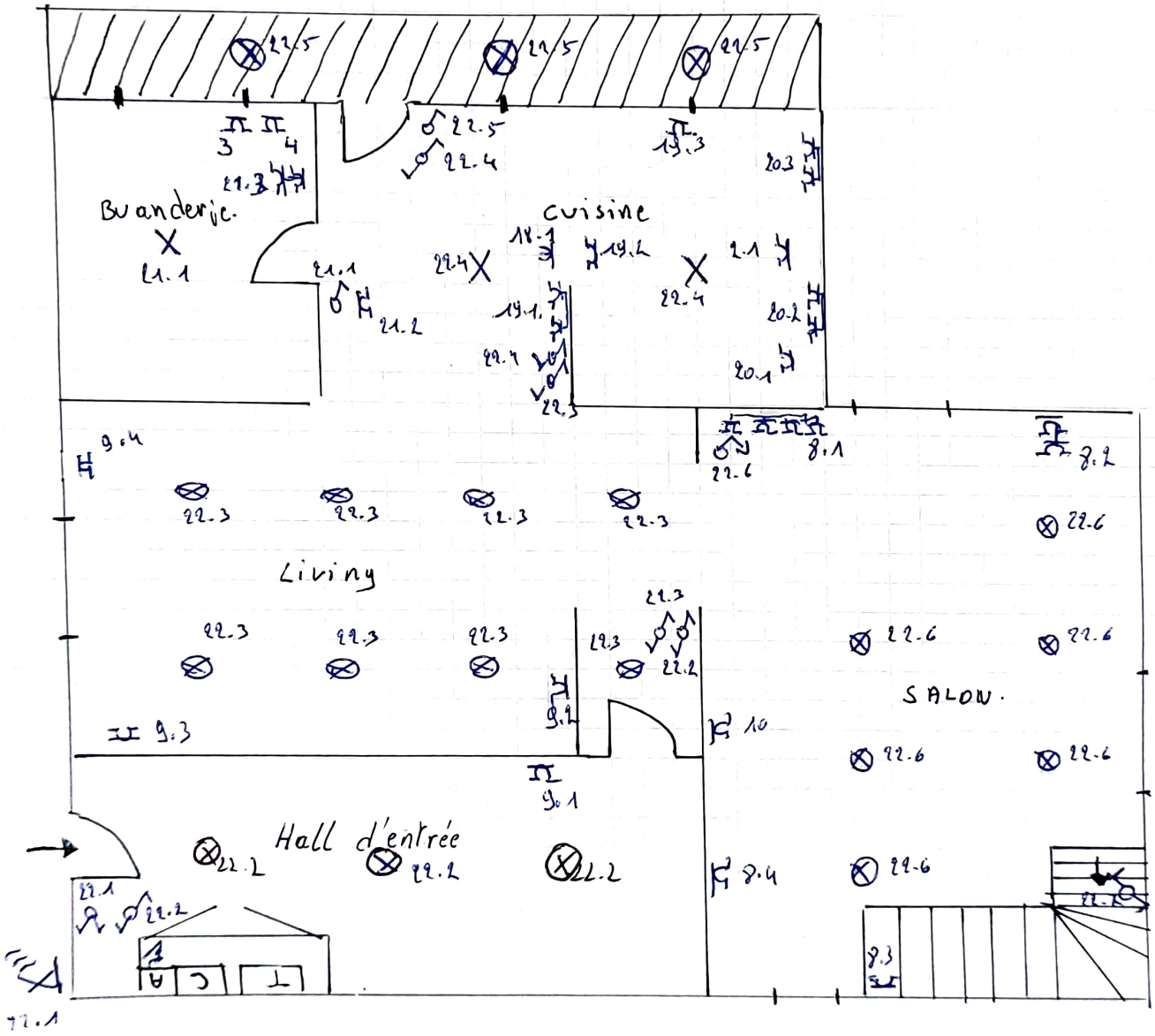
Liste des circuits

1 -> Alarme 16 A II
2 -> Lave Vaisselle 16 A II
3 -> Machine à laver 16 A II
4 -> Sèche Linge 16 A II
5 -> Salle de Bain. 16 A II -> DIFF 16 30m
6 -> Boiller 16 A II
7 -> Différentiel 30mA/63A IV
8 -> P.C. Salon 16 A II
9 -> PC Hall + Living 16 A II
10 -> PC Petet. 16 A II
11 -> chambre 1 16 A II
12 -> chambre 2 16 A II
13 -> greniers 16 A II
14 -> céramique 1 16 A II
15 -> céramique 2 16 A II
16 -> Différentiel 300 mA/63A IV
17 -> coffret Abris de jardin. 16 A III
18 -> Cuisinière 16 A III
19 -> PC cuisine + Hotte + chauffe eau sous évier 16 A II
20 -> PC frigo + cuisine 16 A II
21 -> Eclairage + PC Buanderie 16 A II
22 -> Eclairage RDC + Hall de nuit. 16 A II

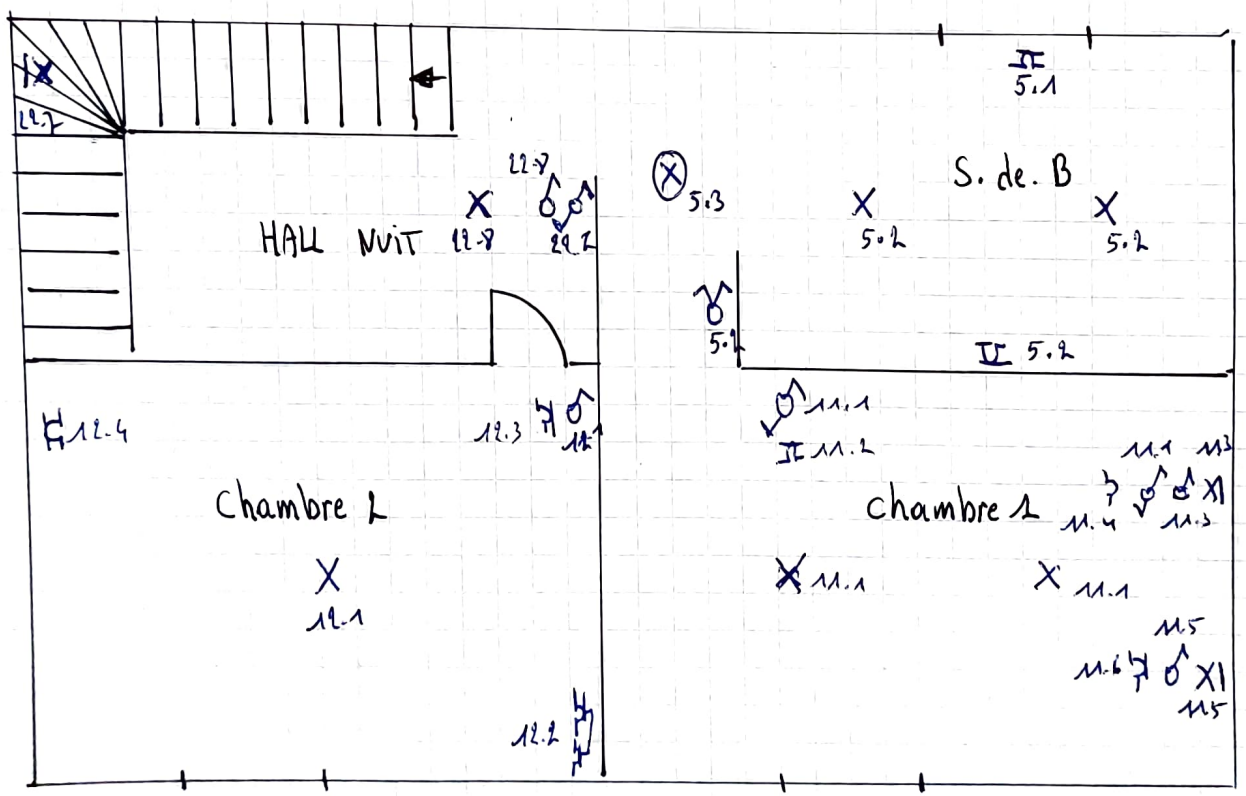

EXVB 4X10
C
III 230V
35A
EXVB 4X10
16
Differentiel général 300 mA / 63A IV
1
2
3
4
7
5
6
8
9
10
11
VOVB 2,5
XVB 3G2,5
DIFF 30mA / 63A IV
16A II
10A II
ALARME


12
13
14
15
17
18
19
20
21
22
16A II
16A III
COFFRET ABRI JARDIN

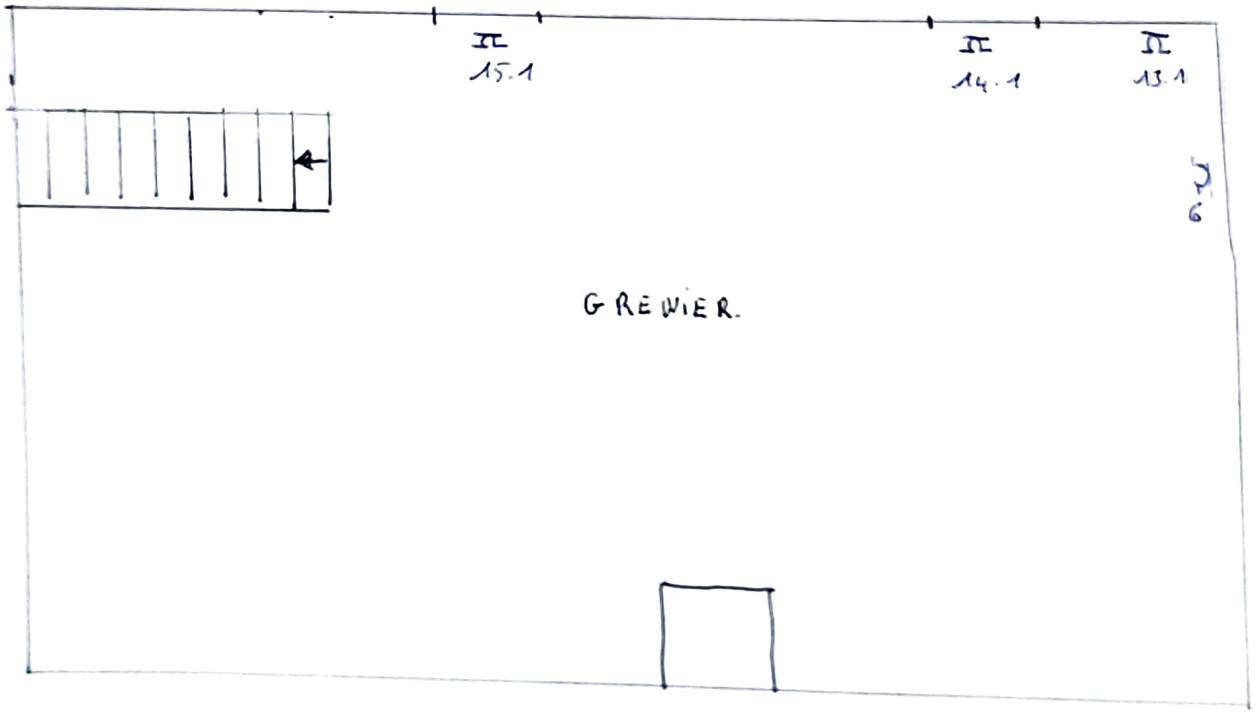
RDC.



1er étage.



2ème étage



ABRIS JARDIN.

